

> Intitulé de l'emploi

**Chargé d'études industrielles et minières**

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le chargé d'études industrielles et minières conduit des études scientifiques et techniques globales et sectorielles à partir de diagnostics. Il établit des préconisations et participe à l'évaluation des activités sectorielles et globales. Il peut être amené à manager une équipe.

> Activités principales

- Étude, conception et développement d'un projet
- Organisation et suivi des mises en œuvre d'un projet
- Analyse du secteur selon des référentiels réglementaires en vigueur et préconisation des évolutions techniques ou réglementaires obligatoires
- Coordination de la réalisation d'inventaires et de documents de connaissance du Territoire
- Renseignement de systèmes d'information
- Réalisation, conduite ou commande de diagnostics et d'études de situations
- Gestion de contrats d'études ou de marchés publics
- Contrôle des réalisations sur le terrain

> Compétences requises

**Savoir :**

- Technologies industrielles et/ou minières
- Réglementation
- Bureautique
- Anglais
- Banque de données, cartographie, SIG et autres systèmes de présentation

**Savoir-faire :**

- Appliquer des techniques
- Prendre en compte des enjeux environnementaux
- Encadrer une équipe

**Comportements professionnels :**

- Rigueur
- Autonomie et force de proposition
- Sens de l'organisation
- Esprit d'analyse et de synthèse

> Conditions particulières d'exercice

- Déplacements sur le terrain

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Fonction des évolutions technologiques, techniques et juridiques

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Nécessité de formation continue réglementaire et technologique

> Proximité avec d'autres emplois